



## AVIS PUBLIC

### **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS 76-6 et 77-78**

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le Conseil municipal a adopté, le 6 novembre 2019, le règlement numéro 76-6, intitulé *Règlement numéro 76-6 amendant le règlement 76 constituant le Plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé concernant les activités minières.*
2. L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM), en identifiant la carrière sur le Petit rang St-François.
3. La Municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 22 novembre 2019.
4. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le Conseil municipal a adopté, le 6 novembre 2019, le règlement numéro 77-78, intitulé *Règlement numéro 77-78 modifiant le règlement de zonage afin de d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement concernant l'identification des territoires incompatibles avec L'activité minière et les conditions applicables à la garde de poules dans une zone d'interdiction.*
5. L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises en matière de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ainsi qu'avec les dispositions du schéma visant à permettre, sous certaines conditions, la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'interdiction situées sur le pourtour du périmètre d'urbanisation.

6. La Municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 22 novembre 2019.
7. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
8. Toute personne intéressée par ces règlements peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures d'ouverture habituelles ou sur le site internet de la ville.

Donné à Saint-Pie, ce 4 décembre 2019.

CLAUDE GRATTON  
Directeur général et greffier